COMITÉ SYNDICAL

LISTE DES DELIBÉRATIONS ET PROCES VERBAL DE SEANCE
SEANCE DU 25 AVRIL 2023 A 19 HEURES

En application de la loi « engagement et proximité », du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021 et de l'ordonnance 2021-1310 du 07 octobre 2021, la liste des délibérations prises durant le comité syndical (ainsi que les votes pour chacune d'entre elles) sera publiée sur le site internet du SIVOM des Saisies.
Le procès-verbal de chaque séance est approuvé en début de séance suivante.
Le contenu des délibérations et le procès-verbal de la séance sont tenus à la disposition du public au SIVOM des Saisies.

Présents : Monsieur Jean-Luc COMBAZ – Président, Messieurs Emmanuel HUGUET et Christophe RAMBAUD, Vice-présidents.
Mesdames Naïma KIROUANI et Magdalène SOCQUET JUGLARD, Messieurs Jean-Paul CUVEX COMBAZ et Thomas BRAY, membres titulaires,
Messieurs Jean-Noël BERTHOD (suppléant de Monsieur Patrick DEVILLE CAVELLIN) et Bernard BRAGHINI (suppléant de Madame Laurence BOURÉ) membres suppléants.
Absents : Mesdames Christelle MASSON et Laurence BOURÉ (suppléée par Monsieur Bernard BRAGHINI), Messieurs Patrick DEVILLE-CAVELLIN (suppléé par Monsieur Jean-Noël BERTHOD), Florent BOURGEOIS ROMAIN et Benjamin GARDET
Secrétaire de séance : Madame Naïma KIROUANI

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

N°	Objet de la délibération	Décision
230425-01	**Environnement** : Démarche Flocon vert – Approbation de la stratégie et du plan d'actions de durabilité	Adoptée à l'unanimité
230425-02	**Foncier** : Acquisition parcelles AD 126 et AD 129	Adoptée à l'unanimité
230425-03	**Foncier** : Servitudes de passage grevant la parcelle AD 362 au profit des parcelles AD 24 et 361	Retirée
230425-04	**Foncier** : Convention de passage	Adoptée à l'unanimité
230425-05	**Finances** : Demande de subvention salle cristal	Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Président Jean-Luc COMBAZ ouvre la séance à 19 h 00.

Monsieur le Président donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 20 mars 2023. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Environnement – Démarche Flocon vert – Approbation de la stratégie et du plan d'actions de durabilité

Les principes fondateurs du label Flocon Vert sont :

- Permettre aux clients de choisir sa station sur un critère lisible de Développement Durable,
- Valoriser l'engagement durable d'un territoire,
- Evaluer le territoire au travers du référentiel Flocon Vert,

Il est rappelé que la candidature au référentiel Flocon Vert n'implique pas que le SIVOM des Saisies soit labélisé, cette décision étant indépendante, mais une première analyse a été menée. Celle-ci se révèle positive au regard du cahier des charges Flocon Vert. Un audit de terrain sera effectué par un organisme indépendant, permettant au Comité de labellisation Flocon Vert, sur la base de cet audit et de l'«Analyse durable », d'attribuer ou non le label.

Par délibération n°220124-02 du Comité Syndical du 24 janvier 2022, le SIVOM des Saisies a approuvé le dépôt d'une candidature au référentiel Flocon Vert de l'association Mountain Riders.

Depuis, un travail a été mené de manière concertée entre les acteurs et institutions de la station, impliquant audit et état des lieux.
Il découle de ce travail la définition d'un projet de stratégie commune à l'échelle de la station, ainsi que la mise en place d'un plan d'actions de durabilité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la stratégie Flocon Vert
APPROUVE le plan d'actions de durabilité
AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente délibération, et à signer tout document y afférent.

2- Foncier - Acquisition parcelles AD 126 et AD 129

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de régulariser l'acquisition des parcelles AD 126 et AD 129 lieu-dit « le lac » appartenant aux Consorts Avocat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide
D'acquérir les parcelles AD 126 et AD 129 – lieu dit « le lac » - Commune de Hauteluce moyennant le prix de 200 000€ TTC. Les frais d'acte notarié ainsi que tous les frais inhérents à ce dossier seront à la charge du SIVOM des Saisies

De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition.

Foncier – Servitudes de passage grevant la parcelle AD 362 au profit des parcelles AD 24 et 361

Retirée de l'ordre du jour.

4 - Foncier – Convention de passage

Le SIVOM des SAISIES mène une politique ambitieuse pour le développement du VTT, avec notamment la mise en place de pistes VTT. Certains de ces itinéraires sont positionnés sur des parcelles appartenant à des tiers, nécessitant la passation de conventions de passage.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer les conventions de passage.

5 - Finances – Demande de subvention salle cristal

Le SIVOM des Saisies a pour projet la rénovation de la salle Cristal, salle polyvalente de la Maison des Saisies, bâtiment multi-services de la station des Saisies (réunissant le SIVOM, l'Office du Tourisme, le Poste, le Gendarmerie, la Police Municipale).

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 56 250.00 € HT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- D'approuver le projet de financement ci-dessus,
- D'approuver la demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC (Fond Départemental d'Equipement des Communes)
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023
- De solliciter une demande de démarrage des travaux par anticipation
- D'autoriser le Président à déposer le dossier et signer tout document s'y rapportant

Points divers

- Des travaux de réfection (habillage en pierre) de l'escalier de la Maison des Saisies vont être réalisés.
- Acquisition et mise en place de tables, bancs et barbecues sur l'aire de jeux des Challiers.
- Logements saisonniers – un sondage sera effectué auprès des socio-professionnels pour connaître leurs besoins en logements pour leurs saisonniers.
- La commune de Hauteluce va lancer une procédure de mise en concordance de 3 lotissements sur les Saisies.
- L'entreprise LAMY EXPERTISE a été retenue pour une expertise de fin de période décennale pour le centre multi-activités le Signal.
- La commune de Crest Voland est candidate au concours du plus beau village de Savoie.
- Travaux à réaliser au cabinet médical pour l'accès des blessés sur piste.

Un point est fait sur les dossiers suivants :

- Projet les Challiers : phase de négociation en cours.
- Contentieux avec la SCI les Alpages de Bisanne – le dossier est soldé.
- Devenir de l'aire de stationnement du grand tétras et des travaux à réaliser. Une consultation va être lancée pour la passation d'une convention d'occupation pour 2 ans.
- Les Halles : Le cabinet AGATE a mis à jour les estimations concernant la réhabilitation du bâtiment. Une consultation pour une étude environnementale sera lancée prochainement.
- Réhabilitation Maison des Saisies : Le cabinet AGATE propose un accompagnement pour une mission d'assistant à maitrise d'ouvrage, et notamment la consultation d'un architecte pour réaliser une faisabilité.
- Enquête publique en cours relative à la rénovation par remplacement du télésiège de Douce.

Le prochain Comité Syndical aura lieu le mardi 16 mai 2023 à 18 heures.

Séance levée à 22 h 10